

1 Situation de départ

Le 16 mars 2020, le conseil fédéral a décidé de qualifier d'"exceptionnelle" la situation en matière de lutte contre la propagation du virus de Corona. Depuis lors, les infrastructures de loisirs, les installations sportives, les restaurants des clubs et bien d'autres endroits encore ont été fermés jusqu'à nouvel ordre. Aucun événement ne peut plus avoir lieu. Le sport est également touché par ces mesures, l'organisation d'entraînements et de compétitions est interdite et des manifestations sportives ont dû être annulées ou reportées.

Le 16 avril 2020, le conseil fédéral a annoncé de premiers assouplissements des mesures contre la propagation du virus de Corona et a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) d'élaborer un concept d'assouplissement des mesures dans le domaine du sport. L'Office fédéral du sport OFSPO a élaboré des directives cadres en collaboration avec l'OFSP, Swiss Olympic, les cantons et les villes, l'ASSA et des représentants des associations et des ligues. Le Conseil fédéral se prononcera le 29 avril sur la mise en œuvre des mesures d'assouplissement dans le sport. Une condition préalable à la reprise des activités d'entraînements par les associations sportives est que ces dernières élaborent un concept de protection pour leur discipline sportive qui doit être mis en œuvre par les clubs et les entraîneurs.

Le présent concept de protection Covid-19 de Swiss Table Tennis a pour but de montrer comment l'organisation d'entraînements dans les clubs et les centres de tennis de table suisses pourront être reprises progressivement dans le respect des principes primordiaux, à savoir le respect des règles d'hygiène de l'OFSP, la distanciation sociale, l'interdiction de réunir plus de 5 personnes et la protection des personnes vulnérables.

Ce concept de protection sera adapté en permanence aux exigences cadres actuelles de l'Office fédéral du sport, de l'Office fédéral de la santé publique et de Swiss Olympic.

2 Groupes cibles et objectifs du concept de protection Covid-19 Swiss Table Tennis

2.1 Groupes cibles

Le concept de protection Covid-19 Swiss Table Tennis s'adresse aux groupes cibles suivants :

- Clubs de tennis de table
- Centres de promotion des espoirs Swiss Table Tennis
- Gérants des salles de sport dans lesquelles s'entraînent les clubs et les centres
- Entraîneur de tennis de table et moniteurs J+S
- Joueurs de tennis de table











2.2 Objectifs du concept

Le concept poursuit les objectifs suivants :

- Reprise progressive des entraînements de tennis de table dans les clubs et les centres dans le respect des principes primordiaux et des prescriptions d'hygiène en vigueur de l'Office fédéral de la santé publique OFSP
- Des règles pour la reprise du championnat dans la saison 2020/21 suivront à une date ultérieure.
- Les entraîneurs devraient pouvoir reprendre leur travail.
- Définition de lignes directrices simples et pragmatiques pour les clubs et les centres de tennis de table en Suisse
- Apporter de la sécurité aux joueurs et aux entraîneurs en définissant des règles claires de ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas
- Swiss Table Tennis compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de tous les dirigeants de club, entraîneurs et joueurs de tennis de table, resp. de leurs parents
 nous sommes et resterons solidaires et respectons les directives. Notre comportement exemplaire sert le sport du tennis de table

2.3 Responsabilités et solidarité

- Swiss Table Tennis lance un appel à tous les clubs, centres, entraîneurs et joueurs à respecter les mesures de ce concept de protection. La responsabilité de la mise en œuvre de ce concept de protection incombe aux clubs et aux centres ainsi qu'aux entraîneurs et aux joueurs de tennis de table.
- Swiss Table Tennis décline toute responsabilité pour une éventuelle infection par le virus Corona pendant l'entraînement de tennis de table.
- Swiss Table Tennis recommande à toutes les personnes particulièrement vulnérables de consulter leur médecin avant toute reprise des entraînements de club et de respecter les directives spécifiques de l'OFSP.

3 Directives pour les entraînements des clubs / centres

3.1 Infrastructure

3.1.1 Installation de la salle

- Chaque table de tennis de table doit avoir une surface d'au moins 4,5 m x 12 m délimitée par des séparations de tables. Entre les terrains de jeu, une distance de 2 m doit être maintenue. Seulement deux joueurs peuvent être présents sur un même terrain de jeu, c'est-à-dire à une table de tennis de table. L'entraîneur doit se tenir à l'extérieur des séparations.
- S'il n'y a pas de séparations, la délimitation entre les tables doit être marquée par des longs bancs.



- Un maximum de 10 personnes (8 joueurs et 2 entraîneurs) peut se trouver dans une salle de sport standard (25m x 14m). 4 tables de tennis de table pourront être installées.
- Tant que l'interdiction du conseil fédéral de réunir plus de cinq personnes est en vigueur, cinq personnes au maximum (quatre joueurs et un entraîneur) peuvent s'entraîner ensemble. Dans une salle de sport standard (25m x 14m), deux groupes à 4 joueurs et un entraîneur peuvent donc s'entraîner, les joueurs ne doivent pas changer le groupe pendant un entraînement.
- L'entraîneur et les joueurs se lavent les mains avant et après le montage des tables et des séparations.

3.1.2 Vestiaires, douches, toilettes

- Les vestiaires et les douches ne peuvent pas être utilisés. Les joueurs et les entraîneurs se changent à la maison et entrent dans la salle en tenue d'entraînement. Après l'entraînement, les joueurs rentrent directement chez eux pour se doucher.
- Les toilettes et les lavabos peuvent être utilisés. Les éviers doivent disposer d'une quantité suffisante de savon. Pour se sécher les mains, on utilise soit ses propres serviettes, soit des serviettes en papier, qui sont jetées dans une corbeille à papier (idéalement munie d'un couvercle).

3.1.3 Matériel

- Chaque joueur apporte sa propre raquette de tennis de table. Les raquettes ne sont pas échangées entre les joueurs. Après l'entraînement, chaque joueur nettoie sa raquette avec de l'eau et du savon.
- Chaque joueur apporte ses propres balles de tennis de table qu'il a avant marquées bien visible avec un feutre permanent. Alternativement, l'entraîneur apporte des balles marquées au joueur. Le contact de balles étrangères avec la main peut ainsi être exclu. Chaque joueur ne sert qu'avec ses propres balles. Les balles étrangères sont jouées avec le pied ou la raquette à l'autre joueur. Après l'entraînement, chaque joueur nettoie ses balles avec de l'eau et du savon.
- Les tables ne doivent pas être touchées pendant l'entraînement.

3.1.4 Nettoyage

- Si les tables et les séparations doivent être démontées et rangées, l'entraîneur et les joueurs se lavent les mains avant et après le démontage.
- Dans les salles de sport publiques, les instructions de nettoyage du gérant de la salle de sport doivent également être respectées.

3.1.5 Restauration

- La réglementation fédérale sur la restauration s'applique.
- Chaque joueur doit apporter sa propre gourde et, si nécessaire, son goûter à l'entraînement. La bouteille ne doit pas être transmise à d'autres joueurs.



 Les mesures de distanciation sociale doivent également être respectées durant les pauses.

3.1.6 Arrivée et entrée à la salle

- Swiss Table Tennis recommande aux joueurs et aux entraîneurs de se rendre à la salle à pied ou en vélo. Il ne devrait pas y avoir de covoiturage et les transports publics devraient être évités dans la mesure du possible.
- Si l'utilisation des transports publics est inévitable, les règles d'hygiène et de conduite doivent être respectées.
- Les joueurs peuvent entrer dans la salle de sport au maximum 5 minutes avant le début de leur entraînement.
- Lors de l'entrée dans la salle, du montage et du démontage des tables de tennis de table et lors de la sortie de la salle, la distance de 2 mètres entre toutes les personnes doit être respectée. Les poignées de main ne sont pas autorisées. Tout marquage de distance par l'opérateur de la salle doit être respecté.
- Les joueurs quittent la salle au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps d'entraînement.
- Si plusieurs séances d'entraînement ont lieu à la suite ou s'il y a plusieurs groupes d'entraînement dans la même salle, les temps d'entraînement doivent être décalés afin d'éviter une foule de personnes à la fin d'une séance et au début de la suivante.

3.2 Organisation de l'entraînement

3.2.1 Directives pour le club

- Le club nomme un responsable Covid-19 chargé de veiller au respect de toutes les directives. Ce peut être l'entraîneur responsable.
- Tous les joueurs doivent s'inscrire obligatoirement auprès du responsable Covid-19 du club pour l'entraînement. Le responsable Covid-19 enregistre les temps d'entraînement et les joueurs inscrits ou attribue le temps d'entraînement aux joueurs.
- L'entraîneur tient une liste de présences pour chaque séance d'entraînement. Toutes les listes de présences sont archivées par le responsable Covid-19. Cette mesure permet de retracer les contacts en cas d'infection.
- Grâce à la procédure d'inscription, le responsable Covid-19 s'assure qu'il n'y a pas plus de 4 joueurs et un entraîneur dans un groupe d'entraînement.
- Swiss Table Tennis recommande aux clubs d'établir un plan indiquant quels joueurs sont autorisés à s'entraîner avec quel entraîneur, quel jour et à quelle heure. Si possible, les 4 mêmes joueurs devraient toujours s'entraîner ensemble pendant les 3 premières semaines.
- Si un club dispose de plusieurs salles distinctes, les dispositions de ce concept de protection s'appliquent à chaque salle. Dans une salle double ou triple, 4 tables peuvent donc être installées dans chaque salle simple. Afin d'éviter les rassemblements, les entraînements dans les différentes salles doivent être échelonnés.
- Pour l'organisation des cours J+S, les exigences spécifiques de J+S doivent



également être respectées.

3.2.2 Directives pour les joueurs de tennis de table

- Seuls les joueurs qui ne présentent aucun symptôme peuvent venir s'entraîner. Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, diarrhée ou nausées doit rester chez elle et devrait contacter son médecin de famille par téléphone et se faire tester si possible.
- Tous les joueurs doivent se changer à la maison et entrer dans la salle en tenue de sport. Les vestiaires sont fermés.
- Chaque joueur doit apporter sa propre raquette de tennis de table et ses propres balles marquées avant avec un feutre permanent. Chaque joueur ne touche que sa propre raquette et ses propres balles avec la main. Après chaque entraînement, le joueur lave sa raquette et ses balles avec de l'eau et du savon.
- Chaque joueur apporte une solution hydroalcoolique à l'entraînement.
- Il est interdit de s'essuyer les mains à la table.
- La serviette pour essuyer le visage et la main de jeu ne doit être touchée que par la main de jeu et non par la main dans laquelle les balles sont tenues.
- Pendant l'entraînement, le joueur ne doit pas toucher son visage avec la main dans laquelle les balles sont tenues. Swiss Table Tennis recommande aux joueurs de mettre un gant sur la main dans laquelle les balles sont tenues (non pas pour des raisons d'hygiène, mais comme "rappel" pour éviter de se toucher le visage).
- Avant et après l'entraînement, les joueurs se lavent soigneusement les mains l'un après l'autre. Après le lavage, les mains doivent être séchées avec leur propre serviette propre ou avec des serviettes en papier jetables.
- Les déchets doivent être évacués à la maison.
- Les joueurs qui ne respectent pas les règles du concept de protection peuvent être exclus de l'entraînement par l'entraîneur ou le responsable Covid-19 du club.

3.2.3 Informations aux parents

- Les parents sont autorisés à amener leurs enfants dans la salle de sport, mais doivent quitter la salle dès que les enfants ont été confiés à l'entraîneur.
- Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle de sport pendant l'entraînement.

3.2.4 Informations aux entraîneurs

- L'entraînement doit être organisé de telle sorte que la distance de sécurité d'au moins 2 mètres soit maintenue en permanence, tant entre les joueurs qu'entre les joueurs et l'entraîneur.
- L'entraîneur est responsable de veiller à ce qu'il n'y ait pas plus de 4 joueurs dans un groupe d'entraînement. En cas de deux groupes d'entraînement dans la même salle, les groupes ne doivent pas se mélanger. Si des personnes viennent à l'entraînement sans inscription, l'entraîneur doit les renvoyer chez elles.
- L'entraîneur tient un journal de tous les participants à l'entraînement et envoie la liste



après l'entraînement au responsable du Covid-19 de son club.

- Seuls les simples sont entraînés, pas les doubles.
- L'entraîneur n'est pas autorisé à établir un contact physique avec les joueurs. Si l'entraîneur veut montrer une séquence de mouvements, il doit le faire à distance.
- Pendant l'entraînement, l'entraîneur se tiendra si possible en dehors des bordures de la table.
- Lors de la préparation de l'entraînement, l'entraîneur tient compte du fait que les joueurs ont subi une pause d'entraînement de tennis de table assez longue en raison de l'interdiction d'entraînement. Il organise l'entraînement de manière à minimiser le risque de blessures.
- Entraînement au panier de balles: Dans les entraînements de groupes (à partir de 3 joueurs dans la salle), aucun entraînement au panier de balles ne doit avoir lieu. En cas d'entraînement individuel, l'entraîneur peut effectuer un entraînement au panier de balles avec son joueur. L'entraîneur met un gant jetable sur la main libre pour l'entraînement au panier de balles. Le joueur ne touche pas les balles.

4 Communication, entrée en vigueur

La plausibilité du présent concept de protection Covid-19 Swiss Table Tennis a été confirmée par l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral du sport le 30 avril 2020.

Il est communiqué comme suit :

- Envoi par e-mail à tous les clubs et centres de tennis de table pour transmission à tous les membres du club.
- Envoi par e-mail aux entraîneurs de cadre
- Envoi par e-mail aux associations régionales
- Publication sur le site web de Swiss Table Tennis et référence à cette dernière sur la page Facebook
- Les clubs de tennis de table et les centres qui ne s'entraînent pas dans leur propre salle sont priés de montrer le concept de protection au gérant de la salle de sport.

Le concept de protection Covid-19 de Swiss Table Tennis entrera en vigueur le 11 mai 2020.

Ittigen, 01.05.2020